

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mmes Cathy NICOLAO, Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, (jusqu'à la question n°5f), M Alain DICHANT, Mme Maartje VAN VEEN, M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Jean-Pierre TROPIN, suppléant (représentant M Pascal POMMÉ), délégué de Chissey en Morvan, M Jan ROEDOE, suppléant (représentant M Jean-Louis LAURENT), délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mme Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (représentant Mme Magali ROUCH PAULIN), délégué de Dracy lès Couches, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, MM Jean-François NICOLAS, René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Gérard MERMET LYAUDOZ, suppléant (représentant M Gilles PILLOT), délégué de Saint-Forgeot, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois (jusqu'à la question n°5f), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY (à partir de la question n°D), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°5f), M Olivier BRIDAULT, suppléant (représentant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully (jusqu'à la question n°5f), Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maartje VAN VEEN.

ABSENTS : Mmes Catherine LEFLOND, Florence GARNIER, MM François DE GUELIS, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Guillaume GRILLON, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, M Christian DELAFORGE, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Franck LEQUEU, Christian DEMIZIEUX, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND à M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Yann BAROU à M Gilbert DARROUX, M Stéphane FABRE à Mme Sandrine GASSIER, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Véronique PACAUT (à partir de la question n°5f), M Métin ALBAYRAK à M Patrick CAYEUX, Mme Francette GYBELS à Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT à Mme Catherine AMIOT, Mme Angeline GORINI à Mme Catherine AMIOT, M Anatole SAGOT à Mme Françoise DURIAU, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Emile LECONTE à Mme Laetitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Claude LHOSTE à M Yannick BOUTHIERE, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE.

2022/097

Objet : Règlement des inscriptions aux services périscolaires 2022/2023 : modalités et tarifs.

Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-présidente

Chers Collègues,

Les services périscolaires de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan sont nombreux et demandent un suivi au quotidien très important.

Ces services périscolaires sont:

- les garderies périscolaires
- les cantines scolaires et l'encadrement du temps méridien

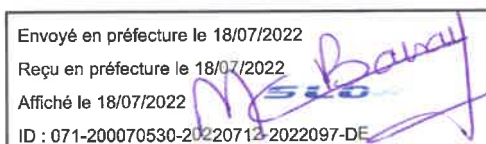
Il s'agit de continuer d'organiser l'ensemble de nos services dans les meilleures conditions possibles, de savoir précisément et par avance qui les fréquente pour ajuster les moyens et éviter une gestion « improvisée » de dernière minute qui n'est pas sans risque.

Il vous a également été transmis en pièce annexe le projet de règlement des inscriptions aux services périscolaires de la CCGAM, année scolaire **2022/2023** précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte le nouveau règlement des inscriptions aux services périscolaires précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires, année 2022/2023.

Autorise Madame la Présidente ou un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



A handwritten signature in purple ink, which appears to be 'M. Barnay'.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY